

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
5 FEVRIER 2026**

Transmission en Préfecture	- 5 FEV. 2026
Date Réception	

L'an deux mille vingt six, le 5 février à 10 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 27 janvier 2026, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - BONNAL Gérard - CHIOCCA Christophe - RAOUST Jean-Paul - MOISSIN Jean-François - GIUSTI Jacques - MERIMECHE Kader.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

ABSENTS : OLIVIER Gil - HUMBERT Cédric - DECARD Guillaume - UGO René - BOYER Max.

SECRETAIRE DE SEANCE : LONGO Gilles

DELIBERATION N° 2026-001		DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2026	
Affiché du au			

Madame la Présidente expose :

Conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et de l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente au Comité Syndical les orientations générales du budget de l'exercice 2026.

Cet exposé a été suivi d'un débat au cours duquel plusieurs membres du Comité Syndical sont intervenus.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions de la loi n° 92-125 du 06 Février 1992 et de l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L 2312-1 du C.G.C.T relatif aux communes de 3 500 habitants et plus,

VU l'Article D 5211-18-1 du C.G.C.T relatif aux E.P.C.I comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

VU le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 définissant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 ;

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat (<https://seve-eau.fr>)

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

Liliane BOYER

Liliane BOYER

083-258301381-20260205-DELIB26001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026